



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 décembre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Cyril PETRARU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. Louis GIBIER)

Absents : M. Philippe MAURICE, Mme Myriam PRAUD, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	3	15	15	0	0

OBJET :
DEL2025-048 - FINANCES

Approbation de la décision modificative N°2

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors des décisions modificatives.

Ces dernières ont pour objet de prévoir des crédits nouveaux et/ou de réduire des crédits déjà votés pour équilibrer le budget.

Sur l'avis de la Commission Finances du 10 décembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap /art	Libellé de la dépense	Montant	Chap/ art	Libellé de la recette	Montant
011/6132	Locations immobilières	- 24 000 €	77/773	Mandats annulés	3 000 €
012/64111	Personnel titulaire	- 47 000 €			
67/673	Titres annulés	- 5 000 €			
023	Virement vers la section d'investissement	79 000 €			
TOTAL		3 000 €	TOTAL		3 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Recettes	
Art / Opérations	Libellé opération	Dépenses	Recettes
10001	Bâtiments Communaux	6 000 €	
10002	Voirie	11 600 €	
10009	Aménagement Pointe de la Fosse	50 500 €	
10010	Maison Belet	17 200 €	
10018	Aménagements paysagers	542 000 €	143 800 €
021	Virement de la section de fonctionnement		79 000 €
1641	Emprunt		404 500 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		627 300 €	627 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus dans le cadre de la décision modificative N°2 du budget primitif 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION PUBLIEE
Le 18 DEC. 2025**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 18 DEC. 2025**

**Le Maire,
M. Louis GIBIER**



**La secrétaire de séance,
Mme Sylvie GUEGUEN**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218500114-20251215-DEL2025_048-DE

2025 12 18

2025 12 18

